



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
svolpi@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER 16 CHALETS SUR LA PLACE D'ARMES À TOULON, À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL 2022

Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2022, la Ville de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de 16 chalets**, qui seront basés sur la Place d'Armes, selon les conditions définies ci-après.

Chaque année, à Toulon, Noël prend une place grandissante. Les sites animés sont de plus en plus nombreux ; Place de la Liberté, place d'Armes, Place Puget, St Jean du Var, Pont du Las et le Mourillon. Les décorations et les illuminations de plus en plus grandioses sont une vraie attraction. Noël à Toulon c'est un rendez-vous immanquable, festif et très animé. Cet évènement est complété par des parades, des animations musicales, une crèche provençale géante, un mapping sur la façade de l'Opéra, une patinoire, une grande roue et différents manèges. Le nombre de visiteurs se développe de manière exponentielle chaque année.

La place d'Armes est située au cœur de Ville. Un site où se déroule de nombreux évènements tout au long de l'année. Pour l'occasion cette place est décorée sur le thème de Noël, une patinoire de glace, un grand 8 pour enfant, un carrousel volant, et le manège des Rennes du Père Noël viennent compléter l'évènement. La place de la Liberté et la Grande roue sont situées à quelques mètres. Un parking souterrain permet un accès facile pour les visiteurs.

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter tous les candidats intéressés par le cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

Ouverture du Village de Noël Place d'Armes : **du vendredi 2 au samedi 31 décembre 2022**

Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Lieux concernés par l'appel à candidature :

Place d'Armes, à Toulon (83000 - VAR)
16 chalets en bois de dimensions 2 m x 3 m, soit 6 m².

Tarif des locations :

800 € pour un chalet simple

Contextes des animations sur la Place d'Armes :

La place d'Armes sera décorée sur le thème de Noël. Il y aura en complément 3 manèges pour enfants ; un grand 8, un carrousel volant et le manège des rennes du Père Noël ainsi qu'une patinoire en glace. Tout au long de cet évènement des animations musicales ainsi que des parades déambulatoires seront organisés sur site.

Dates et horaires prévisionnelles :

Du **vendredi 3 décembre au samedi 31 décembre 2022**, tous les jours de 10h 30 à 19h

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de **800 €** par chalet.

• **Descriptif des 16 chalets soumis à redevance d'occupation :**

Les chalets proposés sont des chalets en bois, de vente au détail, mis en location par la Ville de Toulon, d'une surface de 2 m x 3 m, soit 6 m²

Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :

- porte pleine sur le côté fermant à clé,
- ouverture en face avant par un auvent avec verrouillage intérieur,
- tablette intérieure,
- coffret électrique, prises électrique et éclairage intérieur.

• **Articles proposés à la vente dans les 16 chalets :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon ;
- Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année ;
- La Ville de Toulon se réserve le droit de faire son choix parmi les produits artisanaux et ou alimentaires proposés par les candidats ;
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet qui lui a été attribué, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer **UNIQUEMENT** les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du chalet. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors du chalet, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

• **Sélection et attribution des 16 chalets :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les **16** chalets.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

POUR LES CHALETS :

- **Articles originaux, authentiques ou de qualité. Produits en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année.**
- **Produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter.**

La Ville de Toulon se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

• **Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant (chalet) :**

- Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël ;
- Vente des produits au public ;
- Réassort permanent du stock.
- La Ville de Toulon s'est engagée dans une charte « zéro déchet plastique ». Aucun gobelet plastique à usage unique ne sera accepté dans le cadre de cet événement.

• **Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :**

- La mise en place des chalets soumis à redevance ;
- La localisation et la mise en place de la distribution électrique ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts, sapins et éclairages ;

- Le gardiennage de nuit du site ;
- La sécurité du site
- Le barriérage de l'ensemble du site ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- Les animations programmées par la Ville de Toulon (parades, spectacles, animations musicales, manèges...);
- La gestion des intervenants présents sur le site (associations, artistes...).

• **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un chalet de Noël, vous devez faire parvenir à la Direction Événementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE VENDREDI 29 AVRIL 2022 à 12h

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le nombre de chalets souhaité.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2022 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Votre dossier de candidature peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
 « Appel à candidature Noël 2022 »
 Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
A l'attention de Mme Sylvie VOLPI
 Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
 83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 88
 Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – animations / Protocole
Tél : 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ÉVÈNEMENT « NOËL À TOULON »

Place d'Armes

DU 2 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

A compléter et à renvoyer avant le 29 avril 2022

• Coordonnées personnelles

• Nom : _____ Prénom : _____

• Adresse : _____

• Code postal : _____ Ville : _____

• Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

• Coordonnées professionnelles

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

Numéro d'immatriculation RCI ou RM : _____



• **Secteur d'activité :**

Produits à consommer sur place (restauration, boissons, crêpes, autres)

Type de chalet :

Chalet de 6 m2 (2 m x 3 m) Nombre : _____

• **Besoin en électricité :**

Puissance : _____

• **Liste des pièces à fournir :**

1. Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété,
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités,
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé,
- Des photographies des produits ou services proposés.

2. Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2022 (incendie, vol Vandalisme, etc....) ainsi que l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait de Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, Daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artisans libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2022.

Ce dossier peut être envoyé par courrier au courriel à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Toulon

Direction ENENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS /
PROTOCOLE

à l'attention de Mme Sylvie VOLPI

Mairie d'honneur (2^{ème} étage) – Carré du Port – CS 71407

83056 TOULON Cedex

Tél : 04 94 36 31 88

Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr